



Rapport de gestion Pour le trimestre clos le 28 février 2015

Généralités

Le présent rapport de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») de Groupe d'Alimentation MTY inc. (« MTY ») fournit de l'information additionnelle et devrait être lu de pair avec les états financiers consolidés de la Société et les notes afférentes ainsi que le rapport annuel pour l'exercice clos le 30 novembre 2014.

Dans le présent rapport de gestion, l'acronyme « MTY » et les expressions « Groupe d'Alimentation MTY inc. » ou « la Société » désignent, selon le cas, Groupe d'Alimentation MTY inc. et ses filiales ou Groupe d'Alimentation MTY inc. ou l'une de ses filiales.

Les états financiers consolidés contenus dans le présent rapport intermédiaire n'ont pas été examinés par les auditeurs externes de MTY.

Les renseignements et données présentés dans ce rapport de gestion ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») et sont arrêtées au 8 avril 2015. De l'information supplémentaire sur MTY, y compris ses plus récents rapports annuels et trimestriels ainsi que des communiqués de presse, sont disponibles sur le site Web de SEDAR, www.sedar.com.

Énoncés prospectifs et utilisation d'estimations

Le présent rapport de gestion et notamment, sans s'y restreindre, les rubriques intitulées « Aperçu », « Chiffre d'affaires d'établissements comparables », « Passifs éventuels » et « Événements postérieurs », renferment des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent, sans s'y limiter, des déclarations relatives à certains aspects des perspectives d'affaires de la Société au cours de l'exercice 2015. Ils comprennent également d'autres assertions qui ne réfèrent pas à des faits historiques distinctement vérifiables. Nous formulons un énoncé prospectif lorsque nous utilisons ce que nous savons et prévoyons aujourd'hui pour faire un commentaire à propos de l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent renfermer des mots tels hypothèse, but, conseil, intention, objectif, aperçu et stratégie, ou employer à divers temps, notamment au conditionnel ou au futur, des verbes tels viser, anticiper, croire, s'attendre à, planifier, projeter, rechercher, cibler, s'efforcer, pouvoir ou devoir. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés en vertu des dispositions d'exonération prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

À moins d'indication à l'effet contraire de notre part, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion décrivent les prévisions de la Société au 8 avril 2015 et, par conséquent, sont sujets à changement après cette date. Nous ne nous engageons d'aucune façon à actualiser ou à réviser un énoncé prospectif, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, d'événements futurs ou autrement, et

nous déclinons toute obligation à cet égard si ce n'est en vertu des exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

De par leur nature même, les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et risques intrinsèques. Ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui soulèvent la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent substantiellement des attentes implicites ou explicites qu'ils expriment ou que les perspectives d'affaires, les objectifs, les plans et les priorités stratégiques ne se réalisent pas. En conséquence, nous ne pouvons garantir qu'un énoncé prospectif se concrétisera et nous avisons le lecteur de pas accorder une confiance indue à ces énoncés prospectifs. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs sont formulés afin d'informer sur les priorités stratégiques actuelles, les attentes et les plans de la direction. Ils visent à permettre aux investisseurs et à d'autres de mieux comprendre les perspectives d'affaires et le milieu d'exploitation. Le lecteur est avisé, cependant, que cette information peut être inappropriée lorsqu'utilisée à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses que nous considérons raisonnables au 8 avril 2015. Veuillez vous reporter, en particulier, à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » pour une description de certaines des hypothèses clés, tant économiques et opérationnelles que de marché, que nous avons utilisées dans la rédaction des énoncés prospectifs contenus dans ce rapport de gestion. Si ces hypothèses se révèlent imprécises, les résultats réels peuvent s'écarter de façon importante des prévisions.

Lorsqu'elle prépare les états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément aux IFRS et le rapport de gestion, la direction doit exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables et utiliser des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les soldes comptabilisés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et aux actifs éventuels.

À moins d'indication contraire aux présentes, les priorités stratégiques, les perspectives d'affaires et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion antérieur demeurent essentiellement les mêmes.

Des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels s'écarteront substantiellement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs susmentionnés et par d'autres énoncés prospectifs contenus ailleurs dans ce rapport de gestion. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, l'intensité des activités concurrentielles et leur incidence sur la capacité d'attirer la clientèle; la capacité de la Société d'obtenir des emplacements avantageux et de renouveler les baux actuels à des taux acceptables; l'arrivée de concepts étrangers; la capacité d'attirer de nouveaux franchisés; les changements en matière de goûts de la clientèle, de tendances démographiques et quant à l'attrait des concepts; les changements à l'égard des profils d'achalandage ainsi que des coûts et taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux; la conjoncture économique et financière générale; les niveaux de confiance et de dépenses du consommateur; la demande et les prix des produits; la capacité de mettre en œuvre des stratégies et des plans de manière à générer les profits attendus; les situations affectant la capacité de tiers fournisseurs de procurer des produits et services essentiels; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre; la volatilité des marchés de valeurs; les contraintes opérationnelles ainsi que l'occurrence d'épidémies, de pandémies et d'autres risques pour la santé.

Les facteurs de risque ci-dessus et d'autres qui pourraient donner lieu à des résultats ou événements substantiellement différents des attentes explicites ou implicites formulées dans nos énoncés prospectifs sont commentés dans le présent rapport de gestion.

Nous avertissons le lecteur que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles d'affecter la Société. Des incertitudes et risques additionnels qui sont inconnus pour l'instant ou qui sont présentement

jugés négligeables peuvent aussi avoir un effet préjudiciable l'entreprise, sa situation financière ou les résultats d'exploitation.

À moins d'indication contraire de la Société, les énoncés prospectifs ne rendent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux, ou de quelque disposition, monétisation, fusion, acquisition, autre regroupement d'entreprises ou autre opération qui peuvent être annoncés ou peuvent survenir après le 8 avril 2015. L'impact financier de telles opérations et d'éléments non récurrents ou spéciaux peut être complexe et dépend des particularités de chaque cas. En conséquence, la Société ne peut en décrire les conséquences prévues de façon concrète ou de la même façon que les risques connus ayant une incidence sur son entreprise.

Respect des normes internationales d'information financière

À moins d'indication contraire, les renseignements financiers présentés ci-après, y compris les valeurs tabulaires, sont libellés en dollars canadiens et établis selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »).

MTY utilise comme indicateur le bénéfice avant impôts, intérêts sur la dette à long terme et amortissements (« BAIIA ») parce qu'il permet à la direction d'évaluer la performance opérationnelle de la Société. La Société présente également le chiffre d'affaires des établissements comparables, qui est défini comme le volume comparatif des ventes générées par des établissements ouverts depuis au moins treize mois ou acquis il y a plus de treize mois. Ces indicateurs financiers sont largement reconnus, mais ils n'ont pas une définition standard au sens des principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Il est donc possible qu'ils ne puissent être comparés à ceux présentés par d'autres sociétés. Ces indicateurs non conformes aux PCGR visent à fournir des renseignements additionnels sur la performance de MTY et ils ne devraient pas être considérés isolément ou en lieu et place d'un indicateur conforme aux PCGR.

La Société utilise ces indicateurs pour évaluer la performance de l'entreprise puisqu'ils reflètent ses activités courantes. La direction croit que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'une société à satisfaire ses obligations de paiement ou en tant qu'outil d'évaluation courant des entreprises du secteur. De la même façon, le chiffre d'affaires des établissements comparables fournit à l'investisseur des renseignements supplémentaires sur la performance du réseau qui n'ont pas d'équivalent sous les PCGR. Ces deux indicateurs interviennent également dans l'établissement de la rémunération incitative à court terme de certains employés.

Faits saillants d'événements significatifs au cours du premier trimestre

Le 18 décembre 2014, la Société a annoncé qu'elle avait réalisé l'acquisition de 100% de l'actif des restaurants Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian et ce, pour une contrepartie totale de 7,9 millions \$. La transaction prenait effet le 18 décembre 2014.

Entreprise principale

MTY franchise et exploite des établissements de restauration rapide sous les bannières suivantes : Tiki-Ming, Sukiyaki, La Crémère, Au Vieux Duluth Express, Carrefour Oriental, Panini Pizza Pasta, Franx Supreme, Chick'n'Chick, Croissant Plus, Villa Madina, Cultures, Thai Express, Vanelli's, Kim Chi, TCBY, Yogen Früz, Sushi Shop, Koya Japan, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tutti Frutti, TacoTime, Country Style, Buns Master, Valentine, Jugo Juice, Mr. Sub, Koryo Korean Barbeque, Mr. Souvlaki, SushiGo, Mucho Burrito, Extreme Pita, PurBlendz, ThaiZone, Madisons New York Grill & Bar, Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man, Fabrika, Van Houtte, Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian.

Au 28 février 2015, MTY comptait 2 837 établissements en activité, desquels 2 784 étaient franchisés ou faisaient l'objet d'ententes d'exploitation tandis que les 53 autres étaient exploités par MTY.

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les foires alimentaires et les centres commerciaux; ii) ont façade sur rue; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-services, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions, ainsi qu'en d'autres lieux ou dans des parcs commerciaux, des hôpitaux, des universités et des aéroports. Les emplacements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et génèrent de ventes inférieures à celles d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue. Les bannières Country Style, La Crémère, TCBY, Sushi Shop, TacoTime, Valentine, Tutti Frutti, Mr. Sub, ThaiZone, Extreme Pita, Mucho Burrito et Madisons sont surtout établies avec façade sur rue. La Crémère et TCBY sont exploitées essentiellement d'avril à septembre tandis que les autres bannières le sont l'année durant.

MTY a développé plusieurs concepts de restauration rapide. Tiki-Ming (cuisine chinoise) a été sa première bannière, suivie de Sukiyaki (délices de la table japonaise), Franx Supreme (hotdogs/hamburgers), Panini Pizza Pasta, Chick'n'Chick, Caféràma, Carrefour Oriental, Villa Madina, Kim Chi, Vie & Nam, Tandori et O'Burger.

D'autres bannières se sont ajoutées à la suite d'acquisitions successives, notamment :

- En 1999, 18 établissements de la chaîne Fontaine Santé/Veggirama;
- En 2001, 74 établissements de la chaîne La Crémère;
- En 2002, 20 établissements de la chaîne Croissant Plus;
- En 2003, 24 établissements de la chaîne Cultures;
- En mai 2004, six établissements de la chaîne Thai Express;
- En juin 2004, 103 établissements de la chaîne Vanelli's;
- En septembre 2005, 91 établissements de The Country's Best Yogurt (« TCBY »), de concert avec les droits de franchise maîtresse canadienne.
- Le 1^{er} avril 2006, les droits de franchise exclusifs de Yogen Früz^{MC} au Canada et son réseau de 152 établissements existants;
- Le 1^{er} septembre 2006, la bannière Sushi Shop, ses 42 franchises et 5 établissements propriétaires;
- Le 19 octobre 2006, la bannière Koya Japan, ses 24 franchises et un établissement propriétaire;
- Le 1^{er} septembre 2007, 15 franchises existantes de la bannière Sushi Shop, acquises d'un groupe d'investisseurs;
- Le 15 septembre 2008, la bannière Tutti Frutti et ses 29 établissements qui desservent la clientèle du petit-déjeuner et du lunch;
- Le 31 octobre 2008, les droits de franchisage canadiens de TacoTime qui, à la date d'acquisition, exploitait 117 restaurants dans l'Ouest canadien;
- Le 1^{er} mai 2009, les actions en circulation de Country Style Food Services Holdings Inc., de même que les 480 établissements exploités par ses filiales;
- Le 16 septembre 2010, les actions en circulation de Groupe Valentine inc. et son réseau de 95 établissements, transaction entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} septembre 2010;
- Le 24 août 2011, l'actif de Jugo Juice International Inc., dont 136 établissements en activité à la date de clôture, transaction qui a pris effet rétroactivement au 18 août 2011;
- Le 1^{er} novembre 2011, l'actif de Mr. Submarine Limited, dont 338 établissements en activité à la date de clôture;
- Le 10 novembre 2011, l'actif de Koryo Korean BBQ Franchise Corp., dont 20 établissements en activité à la date effective de clôture, la transaction prenant effet rétroactivement au 1^{er} novembre 2011;

- Le 26 septembre 2012, les actifs de Mr. Souvlaki Ltd., dont 14 établissements en activité à la date de clôture de la transaction;
- Le 31 mai 2013, la bannière SushiGo, comprenant cinq établissements à la date de clôture, la transaction prenant effet le 1^{er} juin 2013;
- Le 24 septembre 2013, les actifs d'Extreme Pita, PurBlendz et Mucho Burrito (« Extreme Brandz »), comprenant 305 établissements, dont cinq appartenant à la Société et 34 qui sont exploités aux États-Unis;
- Le 30 septembre 2013, 80% de l'actif de ThaiZone. À la date de clôture, la chaîne exploitait 25 établissements et trois restaurants mobiles;
- Le 21 juillet 2014, l'actif de Madisons, par l'intermédiaire d'une filiale dans laquelle la Société détient une participation de 90%. À la date de clôture, la chaîne comptait 14 établissements franchisés au Québec. La transaction a pris effet le 18 juillet 2014;
- Le 31 octobre, l'actif de Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika, qui exploitaient 101 établissements dont 13 établissements propriétaires;
- Le 7 novembre 2014, 52 cafés-bistros Van Houtte dont 51 établissements franchisés et un établissement propriétaire; et
- Le 18 décembre 2014, l'actif de Manchu Wok, de Wasabi Grill & Noodle et de SenseAsian, lesquels exploitent 132 établissements, dont 17 établissements propriétaires.

MTY détient également une entente exclusive de développement régional avec Restaurant Au Vieux Duluth afin de développer et sous-franchiser les restaurants à service rapide Au Vieux Duluth Express en Ontario et au Québec.

Les produits rattachés aux franchises proviennent des redevances de franchisage, des droits de franchise, des ventes de projets clés en main, des loyers, de la location d'enseignes, des droits de distribution des fournisseurs et des ventes d'autres biens et services aux franchisés. Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société comprennent les recettes qu'ils génèrent. Les charges d'exploitation relatives au franchisage incluent les salaires, les frais d'administration associés aux franchisés actuels et nouveaux, les charges liées au développement de nouveaux marchés, les frais de préparation de projets clés en main, le loyer ainsi que les fournitures et équipements vendus aux franchisés. Les charges relatives aux établissements appartenant à la Société comprennent leurs coûts d'exploitation.

MTY tire des revenus de l'entreprise de transformation des aliments mentionnée aux présentes. L'usine transforme divers produits qui vont des ingrédients et des plats prêts-à-servir vendus aux restaurants ou à d'autres usines de transformation, aux plats pour micro-ondes vendus chez des détaillants. La majorité des rentrées de l'usine proviennent de la vente de ses produits à des distributeurs et détaillants.

La Société tire également des revenus de son centre de distribution situé sur la rive sud de Montréal. Celui-ci dessert principalement les franchisés des bannières Valentine et Franx Supreme, à qui il offre une large gamme des produits nécessaires à l'exploitation quotidienne des restaurants.

Description d'acquisitions récentes

Le 18 décembre 2014, la Société a annoncé qu'elle avait réalisé l'acquisition de 100% de l'actif de Manchu Wok, de Wasabi Grill & Noodle et de SenseAsian pour une contrepartie totale de 7,9 millions \$. À la date de clôture, 132 établissements étaient exploités dont 17 établissements propriétaires; 51 des établissements sont situés aux États-Unis.

Le 7 novembre 2014, la Société a annoncé qu'elle avait réalisé l'acquisition de 100% des opérations de franchisage des cafés-bistros Van Houtte pour une contrepartie totale s'élevant à 0,95 million \$. À la date

de clôture, 52 établissements étaient en activité, y compris un établissement propriétaire. Toutes les cafés-bistros sont situés au Québec.

Le 31 octobre 2014, la Société a annoncé qu'elle avait complété l'acquisition de 100% de l'actif de Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika pour une contrepartie totale s'élevant à 13,95 millions \$. À la date de clôture, 101 restaurants étaient en activité, dont 13 établissements propriétaires. Tous les restaurants sont situés au Québec, sauf un qui se trouve en Ontario.

Le 21 juillet 2014, la Société a acquis l'actif de Madisons pour une contrepartie totale de 12,9 millions \$. La Société a souscrit une participation de 90% dans la nouvelle filiale créée. L'acquisition a été financée au moyen d'une injection de capitaux de 3,0 millions \$ par les actionnaires, d'une nouvelle ligne de crédit et d'un crédit vendeur s'élevant à 1,3 million \$. À la date de clôture, 14 restaurants franchisés, tous situés au Québec, étaient en activité.

Résumé de l'information trimestrielle

<i>En milliers \$</i>	Trimestres clos en							
	Mai 2013	Août 2013	Novembre 2013	Février 2014	Mai 2014	Août 2014	Novembre 2014	Février 2015
Produits	25 342	25 130	28 260	25 602	29 402	30 234	29 939	32 364
BAIIA	9 551	10 521	10 360	9 486	11 339	10 515	11 319	10 423
Résultat net attribuable aux propriétaires	6 250	6 682	7 145	5 537	7 269	7 099	5 521	6 279
Résultat global attribuable aux propriétaires	6 250	6 682	7 151	5 519	7 281	7 085	5 521	5 938
Par action	0,33	0,35	0,37	0,29	0,38	0,37	0,29	0,33
Par action, dilué	0,33	0,35	0,37	0,29	0,38	0,37	0,29	0,33

Résultat d'exploitation pour le trimestre clos le 28 février 2015

Produits

Durant le premier trimestre de l'exercice 2015, les produits d'exploitation de la Société se sont accrus de 26% pour atteindre 32,4 millions \$. Les produits des quatre segments commerciaux se répartissent comme suit :

	28 février 2015 (millions \$)	28 février 2014 (millions \$)	Variation
Activités reliées aux franchises	22,3	19,4	15%
Établissements appartenant à la Société	7,3	2,8	164%
Distribution	1,4	1,3	6%
Transformation des aliments	1,9	2,3	(19%)
Transactions intersociétés	(0,4)	(0,2)	S/O
Produits d'exploitation totaux	32,4	25,6	26%

Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, les produits provenant des établissements franchisés se sont accrus de 15%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette augmentation, entre autres :

	Millions \$
Produits, premier trimestre 2014	19,4
Augmentation des flux de rentrées récurrents	2,8
Diminution des droits de franchise initiaux, de renouvellement et de cession	(0,3)
Diminution des projets clés en main, des ventes de fournitures aux franchisés et des revenus de location	(0,0)
Autres variations non significatives	0,4
Produits, premier trimestre 2015	22,3

Au cours de l'exercice, la Société a bénéficié de l'effet des acquisitions effectuées à la fin de 2014 et en 2015, lesquelles sont à la source de la quasi-totalité de l'augmentation des flux de rentrées récurrents.

Les produits rattachés aux établissements exploités par la Société se sont accrus de 164% pour atteindre 7,3 millions \$ durant la période. Cette augmentation tient surtout aux établissements propriétaires compris dans les acquisitions faites au cours des 12 derniers mois. À la fin du trimestre, la Société exploitait 53 établissements, comparativement à 21 l'année précédente.

Les produits du centre de distribution se sont accrus de 6% tandis que ceux de l'usine de transformation des aliments ont diminué de 19% au cours du premier trimestre. L'augmentation des produits du centre de distribution est essentiellement associée à une hausse du chiffre d'affaires du réseau de concepts qu'il soutient durant la période. La baisse de 19% des produits de l'usine de transformation est consécutive à l'abandon de la production de certains aliments en raison de leur faible rentabilité.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, qui se chiffraient à 16,1 millions \$ au premier trimestre 2014, se sont accrues de 36% pour s'établir à 21,9 millions \$ au premier trimestre 2015. Les charges d'exploitation des quatre segments commerciaux se répartissent comme suit :

	28 février 2015 (millions \$)	28 février 2014 (millions \$)	Variation
Activités reliées aux franchises	12,0	10,1	19%
Établissements appartenant à la Société	7,2	2,7	171%
Distribution	1,2	1,2	4%
Transformation des aliments	1,9	2,3	(18%)
Transactions intersociétés	(0,4)	(0,2)	S/O
Charges d'exploitation totales	21,9	16,1	36%

Les charges attribuables aux activités de franchisage se sont accrues de 1,9 millions \$ en 2015 par rapport à la même période de l'an dernier et ce, surtout en raison des nouveaux concepts acquis à la fin de 2014 et en 2015. Les charges se composent surtout de salaires, de bénéfices sociaux et d'autres frais rattachés au personnel qui s'est joint à la Société à la suite des acquisitions. On note également au cours de l'exercice une augmentation significative des loyers, des frais rattachés à la résiliation de baux ainsi que des coûts de projets clés en main à la suite d'une hausse du nombre de ce type de projets.

Les charges rattachées aux autres segments commerciaux ont varié principalement en raison des facteurs énoncés à la rubrique Produits ci-dessus.

Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

Trimestre clos le 28 février 2015						
(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Distribution	Transformation	Consolidation	Total
Produits	22,25 \$	7,31 \$	1,35 \$	1,88 \$	(0,42 \$)	32,36 \$
Charges	11,99 \$	7,24 \$	1,23 \$	1,90 \$	(0,42 \$)	21,94 \$
BAIIA*	10,26 \$	0,06 \$	0,12 \$	(0,02 \$)	0,00 \$	10,42 \$
BAIIA en tant que % des produits	46%	1%	9%	S/O	S/O	32%

Trimestre clos le 28 février 2014						
(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Distribution	Transformation	Consolidation	Total
Produits	19,39 \$	2,76 \$	1,27 \$	2,33 \$	(0,15 \$)	25,60 \$
Charges	10,10 \$	2,67 \$	1,18 \$	2,32 \$	(0,15 \$)	16,12 \$
BAIIA*	9,29 \$	0,10 \$	0,09 \$	0,01 \$	0,00 \$	9,49 \$
BAIIA en tant que % des produits	48%	3%	7%	0%	S/O	37%

* Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts, page 9.

Le BAIIA total s'établissait à 10,4 millions \$ pour le trimestre clos le 28 février 2015, une augmentation de 10% par rapport à la même période de l'an dernier.

Au cours de la période, les opérations de franchisage ont apporté 10,3 millions \$ au BAIIA, une hausse de 10% par rapport au résultat de la même période l'an dernier. Cette augmentation est principalement attribuable aux activités des concepts nouvellement acquis, qui ont généré la plus grande part de l'augmentation totale du BAIIA.

Le BAIIA en tant que pourcentage des produits a été affecté par la part plus importante des produits de projets clés en main, des ventes de fournitures et des loyers. Les charges d'exploitation et ce, principalement par la voie des frais de location, des frais de résiliation de baux et des rentrées inférieures au plan des droits de franchise initiaux, ont également eu une incidence négative sur les marges des activités de franchisage. Cet effet a été partiellement atténué par les plus fortes marges tirées d'autres activités de franchisage et résultant des flux de rentrées récurrents supérieurs.

Résultat

Le résultat net de la Société attribuable aux propriétaires s'est accru de 13% pour s'établir à 6,3 millions \$ au trimestre clos le 28 février 2015, comparativement à 5,5 millions \$ pour la même période de l'an dernier. Cette hausse tient à la croissance du BAIIA, qui a été partiellement contenue du fait de charges d'amortissement supérieures et d'un fardeau fiscal légèrement plus important.

Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA)

	Trimestre clos le 28 février 2015	Trimestre clos le 28 février 2014
	<i>(en milliers \$)</i>	
Bénéfice avant impôt	8 725	7 653
Amortissement – immobilisations corporelles	307	245
Amortissement – immobilisations incorporelles	1 679	1 452
Intérêts sur la dette à long terme	89	91
Gains de change	(192)	(58)
Produits d'intérêts	(20)	(6)
(Profit)/ Perte à la cession d'immobilisations corporelles	(165)	57
Autres produits	-	52
BAIIA	10 423	9 486

Autres produits et charges

Le profit à la cession d'immobilisations corporelles s'est accru de 0,2 million \$, principalement en raison de la cession d'un établissement appartenant à la Société pour une somme nominale au cours du premier trimestre de 2014.

Impôts sur le résultat

La provision pour impôt en tant que pourcentage du bénéfice avant impôt a été légèrement supérieure au premier trimestre de 2015, principalement en raison de la part plus importante des produits générés aux États-Unis, qui sont imposés à un taux supérieur à ceux générés au Canada.

Obligations contractuelles et dette à long terme

Les obligations liées à la dette à long terme et aux loyers minima des contrats de location qui ne font pas l'objet d'un contrat de sous-location sont les suivantes :

Période <i>(en milliers \$)</i>	Dette à long terme*	Engagements de location nets	Obligations contractuelles totales
12 mois se terminant en février 2016	4 732	5 005	9 737
12 mois se terminant en février 2017	3 891	5 195	9 086
12 mois se terminant en février 2018	258	4 376	4 634
12 mois se terminant en février 2019	258	3 402	3 660
12 mois se terminant en février 2020	133	2 941	3 074
Solde des engagements	26	8 775	8 801
	9 298	29 694	38 992

* Les soldes présentés sont les montants totaux payables à échéance et ne sont donc pas actualisés. Pour connaître les engagements totaux, veuillez vous reporter aux états financiers consolidés intermédiaires résumés au 28 février 2015.

La dette à long terme comprend des retenues de garantie sur acquisitions ne portant pas intérêt, des indemnités de résiliation de contrat ne portant pas intérêt ainsi qu'un crédit vendeur relatif à l'acquisition de Madisons.

À la fin de l'exercice, la Société avait tiré 8,9 millions \$ sur ses facilités de crédit. Les facilités de crédit comportent des clauses restrictives qui consistent à respecter un ratio de la dette consolidée sur le BAIIA de 2:1 et un ratio minimal de couverture des intérêts de 4,5:1. Au 28 février 2015, la Société respectait ces

conditions. Lorsqu'elles sont utilisées, les facilités de crédit portent intérêt au taux préférentiel annuel de la banque majoré d'au plus 0,5%, selon le ratio dette/BAIIA de la Société.

Liquidité et ressources financières

Au 28 février 2015, la trésorerie totalisait (4,3 millions \$) après prise en compte du solde de la ligne de crédit, une hausse de 0,8 million \$ depuis la fin de l'exercice 2014.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2015, la Société a finalisé l'acquisition de Manchu Wok, investissant 5,0 millions \$ au total, et versé des dividendes s'élevant à 1,9 million \$ à ses actionnaires. Ces éléments n'ont pas eu une incidence importante sur la position de trésorerie de la Société étant donné les forts flux de trésorerie générés par l'exploitation au cours du trimestre.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 8,0 millions \$ au cours des trois premiers mois de 2015, comparativement à 8,7 millions \$ pour la même période de l'an dernier. Si l'on exclut la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ainsi que les charges d'impôt et d'intérêts, les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation se chiffrent à 10,1 millions \$, comparativement à 9,6 millions \$ en 2014, soit une hausse de 5% par rapport à la même période de l'an dernier. La croissance des flux de rentrées récurrents est la source principale de cette hausse.

À court terme, la direction continuera d'ouvrir de nouveaux établissements qui seront financés par de nouveaux franchisés. MTY poursuivra ses démarches en vue de vendre certains des établissements qu'elle exploite présentement et recherchera de nouvelles occasions d'acquérir d'autres entreprises de services alimentaires. MTY dispose d'une ligne de crédit de 40 millions \$ sur laquelle 31,1 millions \$ étaient disponibles au 28 février 2015.

Situation financière

Les débiteurs s'élevaient à 16,3 millions \$ à la fin du trimestre, en comparaison de 16,0 millions \$ à la fin du premier trimestre 2014, une hausse principalement associée à la croissance des produits de franchisage.

Le placement dans une filiale détenue en vue de la vente consiste dans la participation de la Société dans 7687567 Canada inc., classée comme détenue en vue de la vente au cours de l'exercice 2013. Au cours du trimestre, la Société a investi 0,7 million \$ de plus dans 7687567 Canada inc. La valeur de la participation dans une filiale détenue en vue de la vente comptabilisée à l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière de la Société est égale à la valeur comptable nette de l'actif de 7687567 Canada inc. diminuée de son passif. Cette participation constitue l'un des segments commerciaux de la Société.

Les immobilisations corporelles et incorporelles et le goodwill ont tous augmenté au cours des trois premiers mois de l'exercice 2015 à la suite de l'acquisition effectuée pendant le trimestre.

Les créiteurs se sont accrus, passant de 13,2 millions \$ au 30 novembre 2014 à 16,8 millions \$ au 28 février 2015. Cette hausse est associée à la croissance des activités de franchisage, au nombre de projets clés en main en cours à la fin de l'exercice ainsi qu'à une augmentation du montant total des soldes du fonds promotionnel.

Les provisions, qui comprennent des montants rattachés à l'issue possible de litiges et différends, à la fermeture d'établissements et aux passifs de cartes-cadeaux, sont restées à 3,1 millions \$ au 28 février 2015.

Les produits différés comprennent des droits de distribution qui sont acquis des fournisseurs en fonction des volumes de consommation, ainsi que des droits de franchise initiaux qui sont constatés lorsque la quasi-totalité des services initiaux ont été rendus par la Société. Leur solde au 28 février 2015 s'établissait à 3,7 millions \$, ce qui est comparable au solde de la fin de l'exercice 2014. Ces sommes seront constatées aux produits lorsqu'elles seront réalisées.

La dette à long terme comprend des retenues de garantie sur acquisitions ne portant pas intérêt et des indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt. Au cours du trimestre, la Société y a ajouté une retenue ne portant pas intérêt relative à l'acquisition de Manchu Wok.

D'autres renseignements sur les éléments ci-dessus de l'état de la situation financière figurent dans les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés au 28 février 2015.

Capital-actions

Il n'y a eu aucune émission d'actions durant le trimestre clos le 28 février 2015. Au 8 avril 2015, 19 120 567 actions ordinaires de MTY étaient en circulation.

Renseignements sur les établissements

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les foires alimentaires et les centres commerciaux; ii) ont façade sur rue; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-services, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions, ainsi qu'en d'autres lieux ou dans des parcs commerciaux, des hôpitaux, des universités et des aéroports. Les établissements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et dégagent des bénéfices inférieurs à ceux d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue.

	Nombre d'établissements	
	Trimestre clos le	
	28 février 2015	28 février 2014
Franchises au début de l'exercice	2 691	2 565
Établissements appartenant à la Société au début de l'exercice	36	25
Ouverts durant la période		
Centre commercial	10	12
Emplacement avec façade sur rue	12	13
Non traditionnel	5	15
Fermés durant la période		
Centre commercial	(17)	(7)
Emplacement avec façade sur rue	(12)	(17)
Non traditionnel	(20)	(15)
Acquis durant la période	132	-
Total à la fin de la période	2 837	2 591
Franchises à la fin de l'exercice	2 784	2 570
Établissements appartenant à la Société à la fin de l'exercice	53	21
Total à la fin de l'exercice	2 837	2 591

Au cours du trimestre, le réseau de la Société a connu une diminution nette de 22 établissements, abstraction faite des 132 nouveaux établissements issus des acquisitions de Manchu Wok, de Wasabi Grill & Noodle et de SenseAsian, alors qu'il s'était enrichi d'un établissement au cours de la même période il y a un an. La différence tient surtout à une réduction du nombre de nouveaux établissements ouverts au cours du premier trimestre; certains projets accusent du retard et ne seront livrés qu'aux prochains trimestres.

À la fin de la période, la Société exploitait 53 établissements, une augmentation nette de 17 établissements depuis la fin de l'exercice 2014. Au cours du trimestre, 17 établissements propriétaires ont été acquis, deux ont été vendus, deux ont fermé leurs portes et quatre se sont ajoutés.

Le tableau qui suit présente la répartition des établissements de MTY selon leur emplacement et leur chiffre d'affaires à l'échelle du réseau :

Type d'emplacement	% du nombre d'établissements au		% du chiffre d'affaires à l'échelle du réseau pour le trimestre clos le	
	28 février 2015	28 février 2014	28 février 2015	28 février 2014
Centre commercial et foire alimentaire	39%	35%	47%	39%
Façade sur rue	41%	41%	42%	46%
Forme non traditionnelle	20%	24%	11%	15%

La répartition géographique des établissements de MTY et de leur chiffre d'affaires à l'échelle du réseau est la suivante :

Situation géographique	% du nombre d'établissements au		% du chiffre d'affaires à l'échelle du réseau pour le trimestre clos le	
	28 février 2015	28 février 2014	28 février 2015	28 février 2014
Ontario	40%	43%	29%	32%
Québec	29%	27%	36%	33%
Ouest du Canada	21%	22%	24%	27%
Maritimes	3%	3%	2%	2%
Internationale	7%	5%	9%	6%

Chiffre d'affaires du réseau

Le chiffre d'affaires du réseau s'est établi à 246,7 millions \$ au premier trimestre de l'exercice 2015, une hausse de 23% par rapport à la même période de l'an dernier. Les acquisitions effectuées au cours des 12 derniers mois ont contribué à environ 93% de cette hausse.

Le chiffre d'affaires du réseau inclut les ventes réalisées par les établissements appartenant à la Société et les établissements franchisés, mais exclut celles réalisées par le centre de distribution ou par l'usine de transformation des aliments.

Chiffre d'affaires d'établissements comparables

Le chiffre d'affaires d'établissements comparables s'est accru de 0,7% au cours du trimestre clos le 28 février 2015 par rapport à la même période de l'an dernier; 15 des bannières de la Société ont connu une croissance du chiffre d'affaires d'établissements comparables, tandis que 17 subissaient un recul.

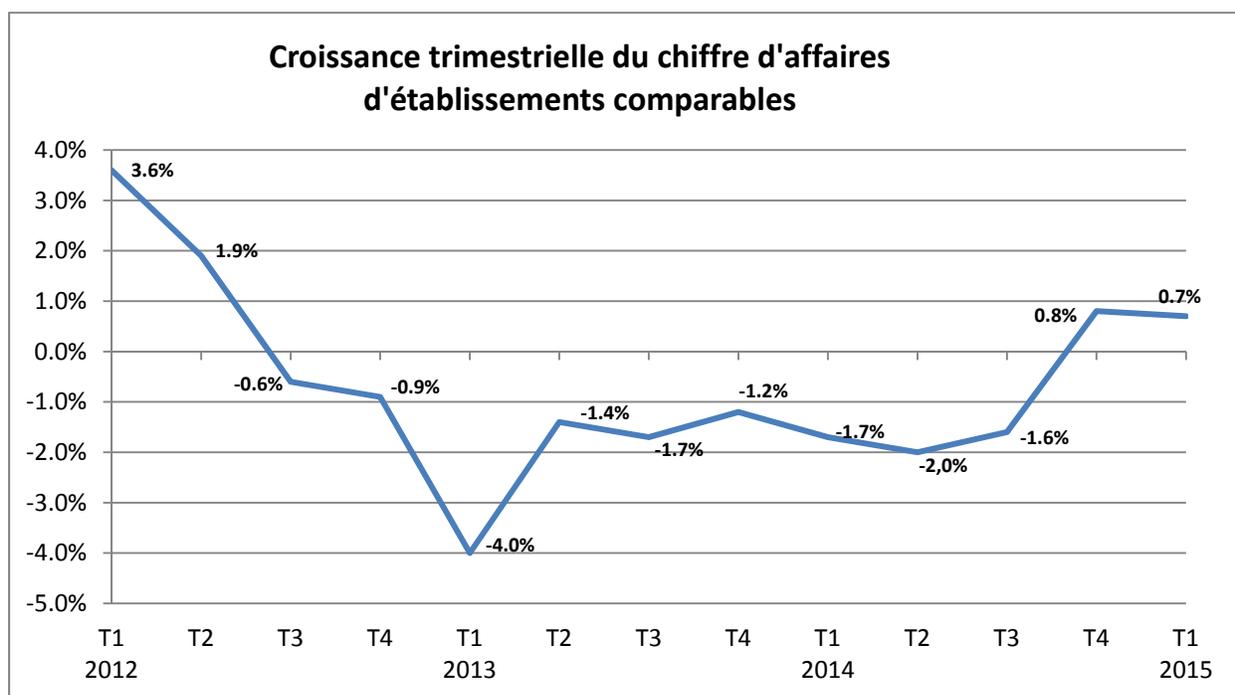
Malgré l'amélioration du chiffre d'affaires d'établissement comparables au cours des deux derniers trimestres, la direction demeure prudente quant aux perspectives à en tirer.

Le secteur du détail en général demeure extrêmement incertain, comme on le constate des multiples détaillants et chaînes qui ont fermé, déclaré faillite ou se sont retirés du Canada au cours des quelques derniers mois. L'impact de toutes ces activités ne peut être pleinement mesuré.

L'industrie de la restauration demeure aussi incertaine, la concurrence continuant à s'intensifier, tant du point de vue des prix que de celui de l'offre. L'effet de la diminution des prix du pétrole sur l'économie canadienne a été contenu jusqu'ici, mais les pertes d'emplois dans l'Ouest du Canada pourraient éventuellement affecter les dépenses discrétionnaires et en conséquence, la part du budget alimentaire dépensée au restaurant.

Cette fois encore ce trimestre, les provinces de l'Ouest ont fait meilleure figure que les autres régions où MTY est présente. Un temps froid inhabituel ayant sévi dans l'Est du Canada pendant la majeure partie du trimestre, les établissements situés dans des centres commerciaux ont surpassé ceux ayant façade sur rue ou les emplacements non traditionnels durant la période.

Le graphique qui suit présente les données trimestrielles sur l'évolution du chiffre d'affaires d'établissements comparables au cours des 13 derniers trimestres.



Options sur actions

Aucune option sur action n'a été émise ou levée durant la période. Au 28 février 2015, aucune option sur action n'était en circulation.

Saisonnalité

Les résultats d'exploitation de la période intermédiaire ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice entier. La Société s'attend à ce que la saisonnalité ne constitue pas un facteur important de la variation trimestrielle de ses résultats. Le chiffre d'affaires à l'échelle du réseau varie de façon saisonnière; durant janvier et février, les ventes sont historiquement inférieures à la moyenne à cause du climat; elles sont historiquement supérieures à la moyenne de mai à août. Cette situation est

généralement associée à un plus grand achalandage dans les établissements ayant façade sur rue, à des ventes supérieures des établissements saisonniers qui ne sont ouverts que durant les mois d'été et à des ventes supérieures des établissements situés dans des centres commerciaux. Les ventes des établissements situés dans des centres commerciaux sont également supérieures à la moyenne en décembre, durant la période du magasinage des Fêtes.

Passif éventuels

La Société est partie à des poursuites, litiges et différends relatifs à ses activités commerciales actuelles dont l'issue ne peut être établie. La direction croit que ces poursuites, litiges et différends n'auront pas de conséquences significatives sur les états financiers de la Société.

Sûreté

La Société a produit une sûreté sous la forme d'une lettre de crédit d'un montant de 45 \$.

Risques et incertitudes

La Société dispose d'un certain nombre de concepts variés, diversifiés quant à leurs types d'emplacements et quant à leur répartition géographique à travers le Canada. Néanmoins, des changements touchant aux tendances démographiques, aux profils d'achalandage et aux taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux, de même que le type, le nombre et la localisation de restaurants concurrents peuvent affecter ses résultats. De plus, des facteurs tels l'innovation, des coûts accrus des aliments, de la main-d'œuvre et des avantages sociaux, les coûts d'occupation et la disponibilité de dirigeants expérimentés et de salariés horaires peuvent avoir des incidences préjudiciables sur la Société. Des préférences et des profils de dépenses discrétionnaires variables chez les consommateurs pourraient obliger la Société à modifier ou à discontinuer des concepts ou des menus et de là, entraîner une réduction de ses rentrées et de ses profits d'exploitation. Même si la Société arrivait à concurrencer avec succès d'autres sociétés de restauration offrant des concepts similaires, elle pourrait être forcée d'apporter des changements à un ou plusieurs de ses concepts pour répondre à des changements en matière de goûts ou de profils de restauration chez les consommateurs. Si la Société modifie un concept, elle peut perdre des clients additionnels qui ne préfèrent pas ce nouveau concept et son menu; elle peut aussi être incapable d'attirer un nouvel achalandage suffisant à générer les rentrées nécessaires pour rendre ce concept rentable. De la même façon, après avoir modifié son concept, la Société peut se retrouver avec des concurrents différents ou supplémentaires face à la clientèle visée et pourrait être incapable de les concurrencer avec succès. La réussite de la Société dépend aussi de nombreux facteurs ayant une incidence sur les dépenses discrétionnaires du consommateur, dont la conjoncture économique, le revenu disponible du consommateur et son niveau de confiance. Des changements préjudiciables touchant ces facteurs pourraient réduire l'achalandage ou imposer des limites pratiques sur les prix, l'un et l'autre étant susceptibles de réduire le chiffres d'affaires et les résultats d'exploitation.

La croissance de MTY est tributaire du maintien du réseau de franchises actuel, lequel est assujéti au renouvellement des baux existants à des taux acceptables et à la capacité de MTY de poursuivre son expansion. Pour cela, la Société doit obtenir des emplacements et des conditions de location convenables pour ses établissements, recruter des franchisés qualifiés, augmenter le chiffre d'affaires d'établissements comparables et réaliser des acquisitions. Le temps, l'énergie et les ressources nécessaires à l'intégration des entreprises acquises au réseau et à la culture de MTY peuvent aussi avoir une incidence sur ses résultats.

Arrangements hors-bilan

MTY n'a aucun arrangement hors-bilan.

Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants au cours de la période :

	Trimestre clos le 28 février 2015	Trimestre clos le 28 février 2014
	\$	\$
Avantages à court terme	185	183
Jetons de présence des administrateurs	10	11
Rémunération totale des principaux dirigeants	195	194

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé de ses actionnaires, aucune partie n'exerce le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son chef de la direction, qui contrôle 26% des actions en circulation.

La Société verse également des avantages salariaux à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Leur rémunération totale a été la suivante :

	Trimestre clos le 28 février 2015	Trimestre clos le 28 février 2014
	\$	\$
Avantages à court terme	106	111
Rémunération totale des principaux dirigeants	106	111

Une société appartenant à des personnes liées aux principaux dirigeants détient une participation ne lui donnant pas le contrôle dans l'une des filiales de la Société qui est inactive.

Adoption de normes comptables internationales

Le 1^{er} décembre 2014, la Société a adopté les normes qui suivent, publiées par l'IASB :

Modification de IAS 32, Instruments financiers: présentation

Les modifications apportées à IAS 32 clarifient les principes régissant la compensation des actifs financiers et des passifs financiers dans les états financiers. L'adoption de ces modifications n'a pas eu une incidence significative sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société.

Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la

période close le 28 février 2015; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société :

En vigueur pour les exercices ouverts à compter du :

IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} janvier 2018	Adoption anticipée permise
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients</i>	1 ^{er} janvier 2017	Adoption anticipée permise

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme comporte des exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. L'IASB a terminé son projet visant à remplacer IAS 39 par étapes, étoffant IFRS 9 chaque fois qu'une étape était franchie. La version de la norme publiée en 2014 remplace toutes les versions précédentes; néanmoins, pendant une période définie, des versions précédentes d'IFRS 9 peuvent faire l'objet d'une adoption anticipée, si ce n'est déjà fait, dans la mesure où la date d'application initiale pertinente est antérieure au 1^{er} février 2015. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence concernant la comptabilité de couverture de juste valeur dans le cas du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille; cette phase du projet a été dissociée du projet IFRS étant donné le caractère à plus long terme du projet de macro-couvertures qui, suivant la procédure officielle, en est présentement au stade du document de travail. En conséquence, l'exception prévue par IAS 39 à l'égard de la couverture de juste valeur dans le cas de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers continue de s'appliquer.

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC 31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité*. Cette nouvelle norme prescrit le traitement comptable et la présentation des produits des activités ordinaires découlant de tout contrat avec les clients.

La Société évalue actuellement l'étendue de l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Risque lié à l'environnement économique

L'entreprise de la Société est tributaire de nombreux aspects d'un environnement économique général sain qui vont de dépenses de consommation soutenues propres à promouvoir les ventes jusqu'à l'accessibilité au crédit requis pour financer les franchisés et la Société. À la lumière des récentes tourmentes qui ont touché l'économie, le crédit et les marchés financiers, la rentabilité de la Société et le cours de ses actions ne sont pas à l'abri de revers. Les hypothèses de planification actuelles de la Société prévoient que la récession qui traverse présentement les provinces où elle fait affaires aura une incidence sur l'industrie de la restauration rapide. Cependant, la direction juge que la situation économique actuelle n'aura pas de conséquences majeures sur la Société pour les raisons suivantes : 1) la Société dispose de solides flux de trésorerie; 2) pendant une période de ralentissement économique, les établissements de restauration rapide sont une option abordable pour les consommateurs qui souhaitent prendre un repas à l'extérieur.

Instrument financiers et exposition au risque financier

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent, de par leur nature, certains risques, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Le classement, la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont les suivants :

Au 28 février 2015

	Prêts et débiteurs	Autres passifs financiers au coût amorti	Valeur comptable totale	Juste valeur
Actifs financiers	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	4 548	-	4 548	4 548
Débiteurs	16 262	-	16 262	16 262
Prêts à recevoir	629	-	629	629
	21 439	-	21 439	21 439
Passifs financiers				
Ligne de crédit	-	8 874	8 874	8 874
Créditeurs et charges à payer	-	16 782	16 782	16 782
Dette à long terme*	-	9 027	9 027	9 027
	-	34 683	34 683	34 683

Au 30 novembre 2014

	Prêts et débiteurs	Autres passifs financiers au coût amorti	Valeur comptable totale	Juste valeur
Actifs financiers	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	6 589	-	6 589	6 589
Débiteurs	15 987	-	15 987	15 987
Prêts à recevoir	686	-	686	686
	23 262	-	23 262	23 262
Passifs financiers				
Ligne de crédit	-	11 750	11 750	11 750
Créditeurs et charges à payer	-	13 214	13 214	13 214
Dette à long terme*	-	7 849	7 849	7 849
	-	32 813	32 813	32 813

* Y compris la tranche à court terme de la dette à long terme.

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle est établie en fonction de l'information disponible sur le marché à la date de l'état consolidé de la situation financière. En l'absence d'un marché actif pouvant fournir de l'information sur l'instrument financier, la Société utilise les méthodes d'évaluation décrites ci-dessous pour établir la juste valeur de l'instrument. La Société s'appuie essentiellement sur des données d'entrée externes observables du marché pour formuler les hypothèses nécessaires à certains modèles d'évaluation. Des hypothèses ou intrants qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables sont utilisés en l'absence de données externes. Ces hypothèses ou facteurs représentent la meilleure évaluation par la direction des hypothèses ou facteurs qui seraient utilisés par des intervenants de marché à l'égard de ces instruments. Le

risque de crédit de la contrepartie ainsi que le risque de crédit de la Société même sont pris en compte dans l'estimation de la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, y compris les dérivés.

Les hypothèses ou méthodes d'évaluation suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers :

- *Trésorerie, débiteurs, créditeurs et charges à payer* – La valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.
- *Prêts à recevoir* – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.
- *Dettes à long terme* – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

Politiques en matière de gestion des risques

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs et passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 28 février 2015.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses débiteurs. Les montants figurant à l'état consolidé de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l'expérience passée et de son analyse de la conjoncture économique actuelle. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir d'établissements établis dans d'autres pays, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada, ce qui limite la concentration du risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants qu'elle devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel de la créance.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité du fait que la Société investit ses liquidités excédentaires dans des instruments financiers de première qualité auprès de contreparties solvables.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs. Une provision pour créances douteuses s'élevant à 7 \$ (9 \$ au 30 novembre 2014) est présentement comptabilisée à l'égard de prêts à recevoir.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une augmentation de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. C'est principalement parce qu'une partie des prélèvements effectués sur ses facilités de crédit sont remboursables en dollars américains que la Société est exposée au risque de change. À la fin du trimestre, les prélèvements en dollars américains se chiffraient à 1,9 million \$.

De plus, la Société effectue des ventes dont les montants sont libellés en monnaies étrangères. Les établissements étrangers de la Société ont le dollar américain comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements étrangers.

Sauf en ce qui concerne les transactions en devises mentionnées ci-dessus, la Société est peu exposée au risque lié au dollar américain; ce risque fluctue en fonction des variations du taux de change dans la mesure où des opérations sont conclues dans cette devise. De l'avis de la direction, ce risque est relativement limité.

Au 28 février 2015, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains s'élevant à 264 \$CA et elle comptait des débiteurs d'un montant net de 2 522 \$CA et des créditeurs d'un montant net de 902 \$CA (1 766 \$CA, 945 \$CA et 836 \$CA respectivement au 30 novembre 2014). Toutes autres variables demeurant constantes, une variation de 1% des taux de change du dollar canadien donnerait lieu à une variation de 19 \$CA du résultat net et du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa ligne de crédit renouvelable et de sa facilité de gestion du risque de trésorerie. Les deux facilités portent intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait éventuellement devenir plus importante. Une somme de 8,9 millions \$ avait été prélevée sur la facilité de crédit au 28 février 2015. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 89 \$ par année de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit. La Société circonscrit ce risque en utilisant des acceptations bancaires à court terme tirées sur la facilité de crédit.

Risque de liquidité

La Société conserve des facilités de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 28 février 2015 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et	Entre 6 et	Entre	Ultérieures
			6 mois	12 mois	12 et 24 mois	
(en milliers)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ligne de crédit	8 874	8 874	8 874	—	—	—
Créditeurs et charges à payer	16 782	16 782	16 782	—	—	—
Dette à long terme	9 027	9 298	2 234	2 498	3 891	675
Intérêts sur la dette à long terme	S/O	174	37	32	52	53
	34 683	35 128	27 927	2 530	3 943	728

Aperçu

La direction est d'avis que la tendance dans l'industrie de la restauration rapide continuera de croître en réponse à la demande de consommateurs occupés et pressés.

À très court terme, le premier objectif de la direction consistera à restaurer un chiffre d'affaires d'établissements comparables positif en créant plus d'innovation, en misant sur la qualité du service à la clientèle dans chacun de ses établissements et en optimisant la valeur offerte à sa clientèle. La direction s'attachera aussi à finaliser l'intégration des nouvelles bannières acquises.

L'industrie de la restauration rapide demeurera exigeante et la direction estime qu'en mettant l'accent sur l'offre alimentaire, la constance et l'ambiance, les restaurants de MTY se tailleront une plus forte position pour faire face aux défis. Considérant le contexte concurrentiel rigoureux où plus de restaurants s'affrontent pour s'accaparer les dollars d'une consommation discrétionnaire limitée, chaque concept doit préserver et améliorer la pertinence de son offre aux consommateurs.

La direction continuera de mettre l'accent sur l'optimisation de la valeur pour les actionnaires de la Société en ajoutant de nouveaux établissements aux concepts existants et elle demeure à la recherche d'acquisitions potentielles afin d'accroître la part de marché de MTY.

Événement postérieur

Le 23 mars 2015, la Société a acquis les participations ne donnant pas le contrôle dans l'une de ses filiales (9286-5591 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination ThaiZone) pour une contrepartie de 0,8 million \$. À la suite de cette transaction, la Société détient une participation de 100% de cette filiale.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les rapports déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières soit saisie, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que cette information soit colligée puis communiquée efficacement à la direction de la Société de sorte que celle-ci puisse prendre des décisions en temps opportun quant à la communication de l'information.

Bien que la direction examine régulièrement les contrôles et procédures de communication de l'information, elle ne peut fournir d'assurance absolue étant donné que les systèmes de contrôle ne peuvent prévenir ou détecter toutes les inexactitudes liées à des erreurs ou à la fraude en raison des limites intrinsèques qu'ils comportent.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conclu que la conception des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») au 28 février 2015 fournit une assurance raisonnable que les informations importantes relatives à la Société, y compris ses filiales consolidées, leur sont communiquées pendant la période de préparation des documents d'information.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière d'établir et de maintenir un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière soit fiable et que les états financiers aient été dressés, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Après avoir évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au 28 février 2015, le chef de la direction, le chef de la direction financière et la direction ont conclu qu'ils étaient efficaces.

Après avoir procédé à une évaluation, le chef de la direction, le chef de la direction financière et la direction sont venus à la conclusion qu'à leur connaissance, au 28 février 2015, aucun changement n'avait été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui ait eu ou soit raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

Limites des contrôles et procédures

La direction, y compris le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, estiment que, si bien conçus et appliqués qu'ils soient, les contrôles et procédures de communication de l'information ou les contrôles internes à l'égard de l'information financière ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que les objectifs des systèmes de contrôles soient atteints. De plus,

la conception d'un système de contrôles doit refléter le fait qu'il existe des contraintes au plan des ressources et que les bénéfices des contrôles doivent être évalués en fonction de leurs coûts. Étant donné les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôles, aucun ne peut fournir l'assurance absolue que tous les problèmes de contrôle et cas de fraude, s'il en est à l'intérieur de la Société, ont été prévenus ou détectés. Ces limites inhérentes comprennent que le jugement des faits lors d'une prise de décision peut être faussé et qu'un incident peut survenir d'une simple erreur ou par méprise. En outre, les contrôles peuvent être contournés par les actes individuels de certaines personnes, par collusion entre deux personnes ou plusieurs, ou par dérogation non autorisée au contrôle. La conception d'un système de surveillance des contrôles est aussi fondée en partie sur certaines hypothèses à l'égard de la possibilité d'événements futurs et rien ne peut garantir que le système conçu parviendra à atteindre les objectifs qui lui ont été fixés dans toutes les conditions éventuelles futures.

En conséquence, étant donné les limites inhérentes à un système de contrôle efficient, des inexactitudes dues à l'erreur ou à la fraude peuvent survenir et ne pas être détectées.

Limites de l'étendue de la conception

La direction de la Société, de concert avec son président et chef de la direction et son chef de la direction financière, a limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière relatifs aux activités des établissements acquis récemment, soit Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian (acquis le 18 décembre 2014); Madisons (acquis le 18 juillet 2014); Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika (acquis le 31 octobre 2014); et Cafés bistros Van Houtte (acquis le 7 novembre 2014). Exclusion faite du goodwill créé lors des acquisitions, ces établissements représentent respectivement 5%, 5%, 5% et 1% de l'actif de la Société (6%, 1%, 2% et 1% de l'actif courant; et 4%, 6%, 5% et 1% de l'actif non courant); ils représentent aussi 4%, 22%, 3% et 1% du passif courant et 6%, 8%, 9% et 0% du passif à long terme; 11%, 2%, 7% et 2% des produits de la Société ainsi que 2%, 4%, 7% et 4% du résultat de net de la Société pour le trimestre clos le 28 février 2015.

La direction de la Société, de concert avec son président et chef de la direction et son chef de la direction financière, a circonscrit l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière relatifs à certaines entités ad hoc sur lesquelles la Société est habilitée à exercer un contrôle de fait et qui, par conséquent, ont été consolidées dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société. Pour le trimestre clos le 28 février 2015, ces entités ad hoc représentent 0% de l'actif courant de la Société, 0% de son actif non courant, 0% de son passif courant, 0% de son passif à long terme, 4% de ses produits et 0% de son résultat net.

“Stanley Ma”

Stanley Ma
Chef de la direction

“Éric Lefebvre”

Éric Lefebvre, CPA, CA, MBA
Chef de la direction financière